



Paris, le 12 juillet 2023

Le FAFCEA et la Caisse des Dépôts signent une convention d'abondement de 10 M€ au Compte personnel formation, en faveur des métiers de l'artisanat

Le Fonds d'assurance formation des chefs d'entreprises artisanales (FAFCEA) et la Caisse des Dépôts s'engagent à accompagner les entreprises artisanales, en signant une convention d'abondement, de 10 millions d'euros au Compte personnel de formation (CPF), afin de soutenir leur compétitivité et assurer leur pérennité.

Avec plus d'un million d'entreprises représentant 500 activités réparties dans trois grands secteurs, l'alimentation, le bâtiment, la fabrication et les services, l'artisanat est la première filière de France. Alors que les métiers de l'artisanat offrent de nombreuses possibilités de carrières, ils connaissent de profondes mutations et requièrent de nouvelles compétences.

Le FAFCEA et la Caisse des Dépôts s'engagent au service de l'emploi et de la formation.

Le FAFCEA, Fonds d'assurance formation des chefs d'entreprises artisanales, élargit ainsi l'accès aux dispositifs de financement de la formation en abondant le Compte personnel de formation (CPF) des chefs d'entreprises artisanales et celui de leurs conjoints : après une expérimentation sur les bilans de compétence et les validations des acquis de l'expérience (VAE), le Fonds a décidé d'abonder toutes les formations éligibles au CPF dans la limite de ses critères à hauteur de 7 500€ maximum. La seule contrepartie imposée par le financeur est la participation du bénéficiaire d'un montant minimum d'un euro.

Sont concernés les chefs d'entreprise et leurs conjoints, soit plus d'un million d'entreprises artisanales réparties en trois secteurs principaux, les métiers de l'alimentation, du bâtiment et des services et fabrication sur tout le territoire national.

« Les dispositifs de financement de la formation professionnelle et la démarche d'amélioration continue de son écosystème sont une réelle opportunité pour l'ensemble de nos territoires, où maintenir et développer ses compétences demeurent un enjeu majeur dans un environnement économique et juridique en constante mutation. Nos organisations professionnelles sont mobilisées pour faciliter l'acquisition et le renforcement des compétences de nos collègues artisans, qu'elles soient techniques ou transverses. » déclare **Guillaume Dartois, président du FAFCEA**

Encourager le recours à la formation professionnelle et l'utilisation de son CPF

Le partenariat a contribué à l'adoption, par le FAFCEA, de la politique d'abondement qui porte sur un montant de 10 M€.

Une meilleure prise en charge financière des formations diplômantes, conjuguée à la simplification des démarches administratives, grâce au parcours d'achat direct via Mon Compte Formation et l'automatisation du co-financement, doit inciter les chefs d'entreprise artisanale et leurs conjoints à utiliser ce service.

La Caisse des Dépôts, garante de la mise en œuvre de la politique d'abondement

La Caisse des Dépôts s'est vu confier un **rôle moteur dans la promotion de la formation professionnelle et la mobilisation des acteurs de l'écosystème** par la réforme de la formation professionnelle de 2018. La convention signée avec le FAFCEA constitue la **concrétisation de ce travail de promotion** assuré en amont par les équipes de la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts auprès des financeurs notamment.

Grâce à un **service simple** (quelques clics) **innovant** (numérique et instantané), les usagers peuvent bénéficier d'un abondement automatisé de la part d'un financeur qui a signé avec la Caisse des Dépôts.

La convention précise les règles définies par le financeur et le budget alloué pour chaque règle.

Le FAFCEA a ainsi rejoint, dans le cadre d'une convention partenariale et financière signée le 12 juillet 2023 portant sur les abondements automatisés, les opérateurs de compétences Atlas, Uniformation, Ocapiat, l'Opco santé, l'Afdas, Akto.

À propos du FAFCEA

Le FAFCEA, Fonds d'assurance formation des chefs d'entreprise exerçant une activité artisanale, a pour mission de financer tout ou partie des formations des chefs d'entreprises artisanales et de leurs conjoints collaborateurs ou associés. L'artisanat compte plus de 500 activités répartis en trois secteurs principaux : les métiers de l'alimentation, du bâtiment et des services et fabrication, représentés sur tout le territoire national.

Il est administré par des élus, eux-mêmes chefs d'entreprises artisanales implantées sur tout le territoire français. Ces élus s'appuient sur leur parfaite connaissance des besoins de chacune des activités artisanales pour définir les priorités et moyens de formation les plus adaptés aux besoins et contraintes auquel est confronté l'artisanat.

À propos du groupe la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales¹ (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

Contact presse :

Caisse des Dépôts

Sonia Gacic-Blossier : 06 43 53 91 80 – service.presse@caissedesdepots.fr

    www.caissedesdepots.fr

¹ www.politiques-sociales.caissedesdepots.fr